

LE FIGARO · fr

ENCHÈRES

Vente Vasarely: l'annulation surprise



http://www.lefigaro.fr/culture/encheres/2013/06/03/03016-20130603ARTFIG00647-vente-vasarely-l8216annulation-surprise.php

Mis à jour le 04/06/2013 à 16:21 |



Victor Vasarely, *Étude de mouvement, Les Cloches*, 1938. (Crédit photo: Studio Sebert/Artcurial/ADAGP Crédits photo : Studio Sebert/Artcurial./ADAGPParis 2013

Artcurial devait soumettre aux enchères une collection exceptionnelle de 21 œuvres de Victor Vasarely mardi 4 juin. L'ensemble a été saisi in extremis par la justice.

Ce devait être le clou de la vente «Lumières et géométrie»¹, chez Artcurial, ce mardi. Un «rare ensemble d'œuvres historiques» (1928-1977) de Victor Vasarely², provenant du musée de Gordes, l'une des deux institutions de la Fondation Vasarely avec le Musée architectonique d'Aix-en-Provence, devait être dispersé. Coup de théâtre: cette vente vient d'être annulée in extremis³.

La juge d'instruction Emmanuelle Legrand a procédé à la saisie conservatoire des 21 tableaux proposés, suite à une plainte déposée en 2009 par l'avocat Xavier Huertas, alors administrateur provisoire de la Fondation Vasarely. Cette plainte vise à contester un arbitrage vieux de presque vingt ans (1995) entre le fils aîné de l'artiste, André Vasarely, le cadet aujourd'hui décédé Jean-Pierre (dit Yvaral), et l'épouse alors de ce dernier, Michèle Taburno-Vasarely, autorisant la Fondation à s'acquitter de ses dettes par la donation d'œuvres à défaut de liquidités.



Salle d'audience du tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence Crédits photo : GERARD JULIEN/AFP

Or, les tableaux mis en vente correspondent à ceux qui ont servi à payer l'avocat de l'époque de Michèle Taburno-Vasarely, Yann Streiff, le «Monsieur S.» du catalogue d'Artcurial. «J'ai l'intention de déposer plainte pour dénonciation calomnieuse», a aussitôt réagi l'intéressé, qui assume avoir été «payé en toiles».

C'est l'épilogue d'une «affaire Vasarely»⁴ qui semble n'en plus finir. En 2007, la justice a déclaré le petit-fils Pierre Vasarely comme seul

détenteur du droit moral de l'œuvre. Dans la plainte, Pierre s'est porté partie civile. «J'ai confiance en la justice», affirme le petit-fils, malgré les trahisons d'un homme de loi comme Charles Debbash, premier président de la Fondation désigné par le peintre, ancien doyen de la faculté de droit d'Aix-en-Provence, qui fut le premier accusé d'avoir englouti les fonds et «pillé» son patrimoine. Et malgré les doutes, aussi, que Pierre Vasarely nourrit à l'encontre de l'avocat Yann Streiff. Mais le professionnel du barreau affirme lui aussi sa confiance en la justice. «J'avais prévenu Artcurial qu'une contestation serait possible de la part de Pierre Vasarely», confie-t-il. L'avocat de la maison de vente avait préparé le terrain. Sauf que la plainte à l'origine de l'annulation de la vacation ayant été déposée au pénal, son caractère inquisitorial empêchait que la procédure en cours soit connue. Du moins en principe.

«Vasarely était un génie»

«Cela me désole parce que Vasarely était un génie. Le petit-fils aujourd'hui se croit investi d'une mission sacrée, sans se rendre compte véritablement qu'il nuit au prestige de son grand-père», affirme la galeriste parisienne [Anne Lahumière](#),⁵ qui a soutenu la Fondation en siégeant à son conseil en tant que «membre qualifié, jusqu'au moment où Pierre a fait nommer Xavier Huertas». «À la Fondation, on a essayé de faire œuvre utile, gratuitement», souligne cette collectionneuse qui, dans la vente annulée d'Artcurial, avait jeté son dévolu sur *Gestalt*, un prototype de 1969. La galeriste soulève alors une interrogation au cœur de l'imbricatio juridico-familial: «La seule véritable question est de savoir pourquoi, au départ, il y a eu cet arbitrage», affirme-t-elle.

Pour François Duret-Robert, journaliste et auteur du *Droit du marché de l'art*, le problème fondamental est que «Victor Vasarely a fait ses donations sans tenir compte de la part réservataire à laquelle les héritiers avaient droit. Il ne pouvait disposer que d'un tiers de ses œuvres. Il a donné sans compter». Depuis la mort du peintre en 1997, les héritiers cherchent donc à récupérer cette part. Pas facile. Pierre, détenteur du droit moral de l'œuvre, accuse sa belle-mère, Michèle, d'avoir «pillé la fondation». Mais c'est à cette dernière, experte et résidente aux États-Unis, que les professionnels demandent d'authentifier les toiles.

Reste que Pierre est désormais le seul gardien du temple. À ce titre, il vient d'inaugurer la [première grande exposition](#)⁶ depuis trente ans honorant la mémoire de son grand-père à la Fondation Vasarely en pleine rénovation et classée, en janvier, patrimoine historique.

La rédaction vous conseille :

L'actualité des Enchères avec le Figaro Enchères⁷

La vente Vasarely annulée chez Artcurial⁸

Vasarely, du prétoire à la salle des ventes⁹



Valérie Sasportas

journaliste 23 abonnés

Journaliste

Liens:

- 1 <http://www.lefigaro.fr/culture/encheres/2013/05/08/03016-20130508ARTFIG00333-vasarely-du-pretoire-a-la-salle-des-ventes.php>
- 2 <http://plus.lefigaro.fr/tag/victor-vasarely>
- 3 <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2013/06/03/97001-20130603FILWWW00438-la-vente-vasarely-annulee-chez-artcurial.php>
- 4 <http://www.laprovence.com/article/actualites/28905/aix-vasarely-le-feuilleton-judiciaire-entre-dans-sa-17e-annee.html>
- 5 <http://www.lahumiere.com/>
- 6 <http://www.fondationvasarely.fr/>
- 7 <http://encheres.lefigaro.fr/fr-fr>
- 8 <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2013/06/03/97001-20130603FILWWW00438-la-vente-vasarely-annulee-chez-artcurial.php>
- 9 <http://www.lefigaro.fr/culture/encheres/2013/05/08/03016-20130508ARTFIG00333-vasarely-du-pretoire-a-la-salle-des-ventes.php>